



Elu du Grand Conseil, Sylvain Thévoz, il vient de saisir la vénérable institution sur les zones d'ombre autour du séjour du Chef de l'Etat camerounais à Genève et la manifestation autorisée puis interdite, en juillet dernier.

Le document d'à peine trois pages, est une véritable sommation adressée au Secrétariat du Conseil d'Etat, le 29 juillet 2021, sous le titre de « Question urgente écrite ».

Le document est signé Sylvain Thévoz, député du Grand Conseil, membre de la Commission Santé, Social, Pétitions, Grâces : « La question porte sur Interdiction de la manifestation d'opposition a? Paul Biya : quelle pesée d'intérêts pour quelles conséquences ? ».

Derrière cet énoncé, l'interpellation indique : « Le samedi 17 juillet 2021, une manifestation prévue pour dénoncer la présence de M. Paul Biya a? Genève et ses violations des droits humains au Cameroun a été interdite. Agé de 88 ans, Paul Biya dirige le Cameroun depuis trente-neuf ans avec a? la clé? de nombreuses exactions contre son peuple ».

Le document fustige par ailleurs la crise dans le Nord-Ouest et Sud-Ouest (NoSo), rappelant que « les ONG internationales et l'ONU accusent régulièrement les deux parties d'exactions et de crimes contre les civils dans ces violences qui ont fait plus de 3.500 morts et forcé plus de 700.000 personnes à? fuir leur domicile. La Suisse occupe un rôle important et sensible de

médiateur dans ce conflit». Points d'interrogation « Après l'avoir autorisée, les autorités cantonales ont fait marche arrière et finalement interdit la manifestation des opposants à? Paul Biya la veille du samedi 17 juillet, évoquant « un faisceau d'indices démontrant un risque concret de débordement». Quels sont les « faisceaux d'indices » factuels sur lesquels s'est basé le Conseiller d'Etat Mauro Poggia pour prendre sa décision d'interdiction ? », lance Sylvain Thévoz, au Conseil d'Etat, continuant : « Un député PLR invoque dans la presse les «retombées économiques gérées par Paul Biya » et le « retour sur investissement de cette visite ». Comment le Conseil d'Etat évalue-t-il ces «retombées» et ce «retour sur investissement» ? » ; « Préserver ces «retombées économiques et ce retour sur investissement est-il l'un des paramètres ayant conduit à? interdire la manifestation du samedi 17 juillet des opposants à Paul Biya ? ».

Autres préoccupations : «Le droit de manifester est garanti à? Genève et en Suisse, et les refus sont rares de la part du Conseil d'Etat. Pourquoi le Conseil d'Etat a-t-il dérogé? a? cette règle concernant la manifestation du samedi 17 juillet ? », tempête encore le député qui ne décolère pas : « Sur quel autel a été? sacrifié? le droit de manifester ? Au final, la police a laissé la manifestation se tenir au nom de la « proportionnalité ».

Autoriser une manifestation pour ensuite l'interdire et enfin la laisser se dérouler relève davantage de la cacophonie que de la saine évaluation et gestion d'une présumée menace.

Le Conseil d'Etat estime-t-il que ses atermoiements ont contribué a? envenimer la situation ? ». Et s'il veut savoir le nombre des amendes dressées par la police contre les manifestants, le 17 juillet dernier, il questionne le Conseil d'Etat sur la gestion douteuse de la manifestation : « La Confédération a-t-elle été consultée avant que Monsieur Poggia décide d'interdire cette manifestation ? Le Conseil d'Etat a-t-il conscience que l'interdiction de cette manifestation a impacté? directement l'image et le rôle de la Suisse dans le processus de médiation entre le gouvernement camerounais et le pouvoir ambazonien?», se demande-t-il, insistant : « Le Conseil d'Etat est-il prévenu lorsque monsieur Biya vient en villégiature a? Genève ? Quel dispositif est prévu par la police lors de ces visites privées ? Quel a été le coût total pour la collectivité? de la présence a? Genève de Monsieur Biya en 2021 et les années précédentes en termes d'effectifs de police mobilisés ? ».

Autant d'interrogations qui prouvent à suffire, que la visite du président Paul Biya, en juillet dernier, à Genève, n'a pas fini de faire couler de l'encre.

Le Messenger